

<p>Rapport 3-1 Avis sur Service public régional de la formation (SPRF) : dispositif « Amont de la qualification » du Service d'intérêt économique général (SIEG)</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteur : Stéphane Faucogney</p>	<p>Séance plénière Mercredi 16 novembre 2016</p>

Le présent rapport de l'Exécutif porte, tout d'abord, sur la désignation des opérateurs retenus pour la mise en œuvre du dispositif de « préparation à la qualification ». 1^{er} volet du Service d'intérêt économique général (SIEG), ce dispositif vise un objectif de 4 000 personnes accompagnées ne bénéficiant d'aucune qualification, soit 10 % des 39 000 demandeurs d'emploi de la région. L'effectif des personnes accompagnées a été évalué au regard, d'une part, des dispositifs précédemment en vigueur dans les territoires de Bourgogne et de Franche-Comté et, d'autre part, des capacités « d'absorption » des opérateurs de formation. Le montant pour ces formations, révisé après négociation, s'élève à 22 365 579,91 euros. Par ailleurs, le rapport propose l'affectation des 28 M euros votés lors du budget primitif 2016 permettant la mise en œuvre en 2017 du SPRF et ses programmes collectifs de formation sur le territoire franc-comtois.

Le CESER a pris note avec intérêt des explications fournies par les services, permettant d'appréhender clairement les enjeux du rapport présenté concernant le dispositif « amont de la qualification » du service public régional de la formation. L'enjeu de ce dispositif est d'éviter les ruptures de parcours en articulant au mieux les liens entre prescripteurs et opérateurs de formation. La Région joue pleinement son rôle de financeur mais aussi de contrôleur, dans la limite de ses compétences. Le CESER a aussi relevé la démarche de la Région vis à vis des opérateurs visant à traduire en étapes de formation le projet professionnel bâti entre la personne suivie et son conseiller devenant référent.

S'il comprend le calendrier contraint de mise en place et le souhait de la Région d'agir face à l'urgence, **le CESER regrette que l'élaboration du SPRF ne se soit pas faite en lien étroit avec le CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle)**, dont la mission porte pourtant sur l'évaluation et l'articulation des politiques publiques emploi formation. Le décret du 16 septembre 2014 relatif aux missions des CREFOP dispose à cet égard que le CREFOP « émet un avis sur les programmes relevant du service public régional de formation professionnelle » ([cf. art. R6123-3-2](#)).

À ce titre, le CESER réitère à la Région et à l'État sa demande officielle de se voir réattribuer un siège au CREFOP et d'une réunion régulière de cette instance, pour examiner les grands dossiers dont elle a la charge à travers le diagnostic, l'étude, le suivi et l'évaluation. Les ex-CESER de Bourgogne et de Franche-Comté ont en effet participé étroitement aux travaux du CREFOP ou du CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle) avant la fusion des régions ; le CESER est particulièrement attaché à apporter, par ses travaux et son expertise, un éclairage pour conduire les politiques de façon partenariale et efficace.

Par ailleurs, le CESER prend bonne note des efforts fournis par la Région pour veiller à la qualité des certifications mises en place. **Il apprécie le travail quantitatif et comptable mené par la Région mais souhaiterait voir développée une approche davantage qualitative permettant d'appréhender les besoins de façon plus globale. Pour ce faire il invite la Région à poursuivre sa vigilance sur la qualité des formations,** afin d'éviter les « ministages » apportant trop peu d'acquis valorisables dans les parcours individuels des demandeurs d'emploi.

Au regard de l'étendue du territoire, **le CESER s'inquiète de la problématique de l'accès des publics les plus éloignés au SPRO. Il suivra avec intérêt les dispositifs que la Région mettra bientôt en place dans le cadre du budget 2017, liés à l'hébergement, la mobilité et la restauration.** Il appelle aussi de ses vœux une harmonisation entre les plateformes en matière d'orientation et de formation. **Il suggère à la Région de mettre en place des outils de suivi par tranches d'âges** des effectifs des personnes concernées par le dispositif.

Au final, le dispositif présenté constitue une **première étape, dans une construction nécessitant une approche véritablement prospective sur les territoires** en lien avec tous les acteurs, institutionnels ou individuels, les maîtres mots étant cohérence et coordination.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.